

! INFORMATION IMPORTANTE !

Malgré nos efforts pour fluidifier la procédure et la rendre la plus claire possible, nous constatons que de très nombreuses personnes occultent toujours la 3^e étape de celle-ci, qui consiste à **demander l'autorisation OBLIGATOIRE du secrétariat facultaire** dont dépend les cours choisis.

Nous rappelons donc ici qu'il s'agit d'une étape **IMPERATIVE**, à effectuer **AVANT** le chargement des documents dans le formulaire de candidature en ligne. Il en va de même **pour les autorisations des professeurs qui doivent être jointes au formulaire** d'inscription dans votre dossier en ligne.

En cas de manquement, votre demande sera invalidée **au maximum 2x** pour complétion. Toute demande d'inscription aux cours isolés qui ne serait pas complète au bout de deux demandes de complétion se verra refusée définitivement sans possibilité de récupération ou de recours.

Documents à fournir via le formulaire de candidature sur MonULB
30 SEPTEMBRE au plus tard pour les cours débutant au 1^{er} quadrimestre
15 FÉVRIER au plus tard **uniquement** pour les cours débutant au 2^{ème} quadrimestre

NOM :

PRENOM :

MATRICULE (si non-connu voir MonULB onglet « identité »):

1/ PROFIL

(cochez la mention adéquate)

- Etudiant régulier ULB
 Accession (case réservée aux fonctionnaires, si demande dans le cadre de l'accession niveau A)
 Externe

2/ CHOIX DES COURS

**(NON-VALABLE si non-accompagné des autorisations des enseignant.e.s concerné.e.s ;
Si autorisation par mail : !! VEUILLEZ CHARGER LES MAILS AVEC LE FORMULAIRE !!)**

Cours souhaités

<u>NRE</u> ¹	Faculté	Mnémonique	Intitulé du cours	Nbre de crédits ²	Signature Professeur.e pour accord

Souhaitez-vous présenter l'examen ? OUI NON

3/ AUTORISATION DE LA FACULTÉ

(!! NON-VALABLE SANS LE CACHET DE LA FACULTÉ CONCERNÉE !!)

Accord de la Faculté	Mnémonique	Dérogation pour participation aux exercices et/ ou TP
<i>Formulaire non valable sans sceau officiel de la faculté</i>		OUI - NON
		OUI - NON
		OUI - NON
		OUI - NON

Date : .../.../....

Signature étudiant.e :

¹ Le NRE est un code à usage interne. **Il appartient au secrétariat facultaire de compléter impérativement cette information.**